



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-01

L'an deux mille vingt et un,  
Le 04 février 2021 à 18h,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 janvier 2021  
Date d'affichage : Le 23 janvier 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Valérie DELATTRE

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Emilie LISSE
- Béatrice BOULY donne pouvoir à Dominique NAVET
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

Répartition financière CLSH Mutualisé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant le déclassement »,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la délibération n°2020-29 portant sur la désaffectation de la salle des Conférences et des ateliers attenants

Considérant la délibération n°2020-58 portant sur le déclassement de la salle des Conférences et des ateliers attenants

Considérant la division en volume, incluant à la vente de la salle des Conférences et des ateliers attenants, une partie du couloir qui était occupé par l'agence postale au Crédit Agricole.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-002-210209000-20210204-2021\_01-DE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'au vu de la décision du Conseil Municipal d'engager la procédure de désaffectation d'une partie du couloir de l'agence postale qui n'est plus occupé et donc n'est plus affecté à une mission de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour ; 0 contre et 0 abstention :

Art. 1<sup>er</sup> :

Décide d'engager la procédure de désaffectation d'une partie du couloir de l'agence postale.

Art. 2 :

Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,  
Le 04 février 2021  
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le : 08/02/2021

